

Région de CARENTAN (*Manche*)

Manoir

Croisée

Deuxième quart du XVI^e siècle



Ce manoir de la région de Carentan conserve une rare croisée datable du deuxième quart du XVI^e siècle. Bien que profondément mutilée, elle présente encore suffisamment d'éléments pour en permettre une restitution fiable et étudier la genèse des croisées à bâti dormant en Normandie. Au-delà, il s'agit d'un remarquable exemple de transition entre la traditionnelle conception des bâtis affleurés et celle des vantaux à recouvrement dont l'emploi se généralisera à partir de la deuxième moitié du XVI^e siècle et s'imposera ensuite durant un siècle et demi.

La fenêtre et sa croisée

Le corps de logis du manoir comprend trois niveaux : une cave, une grande salle légèrement surélevée et une chambre. Les deux derniers niveaux étaient desservis au nord par un escalier hors œuvre, aujourd'hui disparu. Le châssis est conservé dans la fenêtre de la grande salle. Couronnée d'un linteau à double accolade portant des blasons nus, la fenêtre est divisée en quatre compartiments par un meneau et un croisillon moulurés de profils toriques s'amortissant sur des bases prismatiques au niveau d'un appui saillant.

Les deux compartiments du haut conservent leur grille en fer forgé composée de barreaux ronds assemblés par des trous renflés. Encastrées dans les tableaux de la fenêtre, ces grilles permettaient bien évidemment d'assurer la défense du lieu, mais aussi de maintenir des vitreries mises en plomb (fig. 1.5.). Dans cette configuration, elles faisaient donc office de vergettes. La grande grille qui couvrait les deux compartiments inférieurs n'a pas été conservée. Seules ses fixations scellées dans la pierre en trahissent l'ancienne présence. Elle devait néanmoins avoir une saillie importante permettant à l'occupant une observation plus aisée, comme en attestent encore de nombreux manoirs bas-normands. Dans la Manche, la Guignardière à Courcy, Bricquebosq à Vesly ou la Crasvillerie à Réville présentent ce système de grilles superposées où la première est saillante et couvre les deux compartiments du bas tandis que les deux autres sont encastrées dans les compartiments du haut.

A l'intérieur, la fenêtre est couronnée d'un arc surbaissé peu prononcé et ses ébrasements ne présentent plus les traditionnels coussièges si usités au Moyen Âge. Le châssis a été fortement remanié, plus particulièrement ses deux compartiments du bas. Le vantail vitré gauche a été découpé et remonté dans un nouveau bâti, son pendant, à droite, a disparu et une partie de sa serrurerie a été éliminée (fig. 2.1). Toutefois, les éléments conservés permettent aisément d'en retrouver les dispositions générales. Elle comprenait un dormant sur lequel étaient ferrés deux volets, en partie haute, et deux vantaux vitrés, en partie basse, ces derniers étant eux-mêmes obturés par des volets (plan n°8).

La menuiserie

Le bâti dormant

Le dormant, mutilé, n'a conservé que ses deux compartiments du haut qui sont composés d'éléments simples, assemblés à tenons et mortaises, dans lesquels court une feuillure intérieure périphérique permettant d'encastrement totalement les volets (Fig. 3.1 et plan n°1). Ses sections sont faibles pour ne pas déborder le nu des tableaux de la fenêtre. Ainsi, la largeur du montant intermédiaire, inférieure à celle du meneau en pierre, n'est-elle guère propice à l'étanchéité du dormant (plan n°5).

L'utilisation du bâti dormant ne semble pas se mettre en place avant les années 1520. Ce vestige constitue l'exemple le plus ancien que nous connaissions en Normandie occidentale. Les premiers exemples¹ présentent tous la même feuillure profonde permettant d'encastrement en totalité les vantaux ou les volets et de faire régner tous les parements intérieurs au même nu. Ils conservent donc les principes établis au Moyen Âge.

¹ Manoir de la région de Lannion (étude n°22001), château de Bois-Orcan à Noyal-sur-Vilaine (étude n°35005) et manoir de Couesme à Ancinnes (étude n°72005).

Les vantaux vitrés

Seul un vantail est conservé (plan n°3). Son pourtour a été découpé pour l'intégrer dans un nouveau bâti et sa partie basse semble avoir été remaniée (fig. 2.2). Il est constitué d'un cadre renforcé par un panneautage conséquent, ce dernier étant sensiblement équivalent à la hauteur du vitrage, cas fréquent sur les vantaux les plus anciens. Au contraire des volets, dont le parement extérieur ouvragé est visible durant la journée lorsqu'ils sont ouverts, il est décoré d'une légère mouluration portée uniquement sur l'extérieur du panneautage. Son usure est telle qu'il est difficile d'identifier avec certitude le profil de la moulure initiale (plan n°6, section D-D). Il pourrait s'agir d'un chanfrein, d'une gorge, voire plus curieusement d'un talon. Une plate-bande simple, qu'on ne retrouve pas sur les volets, complète ce modeste programme (fig. 3.3). A l'intérieur, une autre moulure en forme de talon est visible sur ce panneautage. Elle semble toutefois correspondre à une modification des dispositions initiales. Elle est limitée au compartiment droit comme à la rive gauche du montant intermédiaire et se situe en retrait du panneau, même si les deux panneaux présentent une curieuse saillie de 2 à 3 mm qui pourrait faire douter de leur authenticité. On le voit, le remaniement de la partie inférieure du vantail pose quelques interrogations. La restitution proposée sur les plans est basée sur les dispositions du panneau gauche, plus cohérentes.

Les volets

Les volets du haut

Heureusement conservés dans leur intégralité, ils sont composés d'un bâti divisé par un montant et deux traverses intermédiaires délimitant quatre petits panneaux (fig. 2.3 et 2.4, plan n°1). La technique permet de réduire la largeur des panneaux pour leur éviter un jeu excessif et d'accroître la rigidité des ensembles formés. Au-delà, il s'agit d'un exemple précoce de volet à petits compartiments délaissant la tradition médiévale des panneaux hauts et étroits. Elle connaîtra un franc succès durant la deuxième moitié du XVI^e siècle et la première moitié du suivant.

Le parement intérieur, rarement visible, est traité simplement. Les panneaux sont entourés sur trois côtés d'un quart-de-rond s'amortissant sur un glacié réalisé sur le quatrième côté formant appui. L'emploi d'une moulure classique, empruntée au répertoire de la Renaissance, s'associe à un procédé typique du Moyen Âge. L'extérieur est plus exceptionnel (plan n°2). Une moulure à grand cadre ravalé (moulure saillante taillée dans la masse) formée d'un élégi bordé par des doucines orne le parement des éléments du bâti. Elle est complétée par un quart-de-rond en périphérie des panneaux. Toutes ces moulures sont raccordées au ciseau. Pour pouvoir pousser les élégis au bouvet, les extrémités des montants ont été débouchées et complétées ensuite par deux baguettes rapportées retournant à l'équerre la doucine (fig. 2.4). Les panneaux ont une face plane à l'extérieur et une face bombée à l'intérieur correspondant à leur mise au volet.

Les volets affleurent le nu intérieur du dormant selon une disposition classique des premières croisées à dormant (plan n°5). Toutefois, peut-être pour en augmenter l'étanchéité en multipliant les profils ou plus sûrement pour limiter la section des éléments du dormant, l'épaisseur de leurs chants a été réduite par une feuillure permettant de les encastrent plus profondément.

Les volets du bas

Là encore, seul un volet est conservé (plan n°3). S'il semble identique aux autres, il en diffère cependant par son ferrage. En effet, l'emploi d'un volet à bâti ne permet pas de l'affleurer au nu intérieur du vantail suivant la technique traditionnelle des volets à ais minces. Son pourtour reçoit donc une feuillure qui lui permet un léger encastrement et un recouvrement du dormant (plan n°5). Cette façon de faire, qui peut sembler banale et logique, a pourtant connu des étapes pour la mettre au point². Elle est à l'origine d'un progrès considérable en matière d'étanchéité. Utilisée ici seulement sur les volets, elle se développera rapidement sur l'ensemble des bâtis mobiles jusqu'à la fin du XVII^e siècle, puis sera abandonnée pour renaître dans les années 1970 avec les châssis à étanchéité renforcée. Nous verrons plus loin que son ferrage n'a pas été sans poser de problèmes au menuisier ou au serrurier. C'est sans doute pour cette raison que le recouvrement n'a pas été étendu aux autres bâtis.

Hormis cette caractéristique, dont il faut souligner la précocité de mise en œuvre, le volet reprend le décor appliqué sur les autres, mais son adaptation y est moins réussie du fait de ses éléments trop fins, notamment son montant intermédiaire quelque peu sous-dimensionné. L'étroitesse des sections a d'ailleurs conduit le menuisier à arrêter ses élégis pour les raccorder au ciseau plutôt qu'à les pousser jusqu'aux extrémités et à rapporter des éléments pour retourner la doucine (fig. 3.3).

La serrurerie

Les organes de rotation

La rotation est assurée par des fiches à broche rivée à cinq nœuds montés sur deux ailes. Alors que les volets du haut affleurent le nu intérieur du dormant, il est intéressant de noter l'abandon de la traditionnelle charnière formant une sorte de penture bien adaptée à cet emploi. Ici, elles sont donc constituées d'ailes courtes entaillées en biais dans les montants (fig. 4.5.). Les fiches du volet du bas sont plus remarquables puisqu'elles ont à résoudre son recouvrement sur le vantail vitré et que la technique est encore peu employée et mal maîtrisée. Le menuisier aurait pu adopter des fiches identiques à celles du haut. En prenant comme références les parements du volet et du vantail, il lui suffisait d'entailler une aile parallèlement au premier et l'autre perpendiculairement au second, ou mieux, de les entailler en biais si le bâti n'était pas suffisamment épais. C'est cette façon de faire qui sera retenue par la suite pour ferrer les bâtis à recouvrement. En attendant, le menuisier ou le serrurier a cherché à entailler les ailes dans un plan parallèle aux parements des battants (fig. 4.3 et 4.4, plan n°7). Il a donc été contraint de déporter l'axe de la fiche en coudant ses ailes et d'entailler le quart-de-rond du volet. Le système fonctionne parfaitement, mais complique inutilement la fabrication des fiches.

Les organes de fermeture

Le volet droit des compartiments supérieurs ferme par un simple tourniquet ferré sur le dormant (fig. 4.2.). Une empreinte circulaire et la trace d'un axe permettent de mettre en évidence le même système pour le volet gauche. Aucune trace de platine n'ayant été détectée sur le battant du vantail vitré inférieur, il est vraisemblable que cette conception s'étendait également aux vantaux vitrés malgré la modestie du système au regard de la qualité de la croisée. La présence d'une pendeloque, ici et sur les volets, renforce cette hypothèse.

Quant au volet inférieur gauche, il fermait par une targette. On peut encore deviner la forme ovale de sa platine et voir les pointes de sa gâche (fig. 2.2). Une targette de ce type est par ailleurs visible sur une petite fenêtre³ contiguë à la croisée (planche n°5). La forme ovale, simple à réaliser, apparaît donc tôt dans le XVI^e siècle.

2 Voir notre étude du logis de Vendanger au Guédeniau (n°49002). Pour adopter un volet à bâti et panneaux en lieu et place d'un volet à ais minces, le menuisier a choisi d'amaigrir les rives du bâti pour les affleurer au vantail vitré. Les montants et traverses du volet ont ainsi une section trapézoïdale inattendue.

3 Limité à un dormant et un volet, la conception de son châssis est identique à la croisée. Cette fenêtre comprenait également une vitrerie scellée et attachée à la grille.

Les organes de tirage

Les volets du haut et le vantail vitré du bas sont manœuvrés par l'intermédiaire de pendeloques (fig. 4.1 et 4.2). Elles sont ici pleinement justifiées pour assurer la préhension des volets alors qu'on les observe fréquemment pour compléter des targettes ou des loquets. En haut, elles prennent la forme d'une longue feuille stylisée et en bas d'une coquille Saint-Jacques⁴.

Les organes de consolidation

Il est intéressant de noter ici la configuration de la serrurerie. Les ailes des fiches sont entaillées dans les chants des bâtis et ne participent plus au maintien de leur équerrage, au contraire des systèmes en applique utilisés au Moyen Âge. Pour autant, aucune équerre ne vient renforcer les bâtis dont la rigidité est alors assurée par la trame serrée de petits panneaux embrevés.

La vitrerie

La fenêtre possédait deux systèmes de vitrerie, même s'il s'agissait bien évidemment dans les deux cas de verres montés dans des baguettes de plomb (panneaux de vitres). Le premier, mobile, était fixé sur les vantaux du bas par des vergettes, tandis que le second était scellé dans les deux compartiments du haut de la fenêtre. Dans ce dessein, des rainures, plus ou moins profondes et régulières, étaient réalisées aux pourtours des compartiments (fig. 1.3.). Les panneaux étaient alors installés, scellés au mortier (fig. 1.4 et 3.4), puis maintenus par des liens en plomb aux barreaux des grilles (fig. 1.5.). A la différence de la Bretagne, cette disposition n'emploie pas de vergettes profondément entaillées dans la pierre. Elle laisse donc peu de traces, les rainures n'étant pas systématiques et parfois à la limite du perceptible.

La peinture

Alors qu'il est difficile de détecter à l'œil nu la moindre trace de peinture sur les croisées de cette époque, les parements étant souvent érodés, les vestiges étudiés ici montrent clairement l'utilisation d'une peinture à l'ocre rouge qui s'étendait aux deux faces de la croisée⁵ (fig. 1.5, 3.1, 3.2 et 5.4).

Datation

Bien qu'avec sa modénature et son mode de vitrage la fenêtre ne puisse renier un héritage médiéval, les caractéristiques techniques de son châssis permettent d'en montrer la modernité et d'en relativiser le caractère traditionnel. L'utilisation d'un bâti dormant, l'emploi concomitant de bâtis affleurés et à recouvrement, la division des volets en petits compartiments, les proportions des panneaux des vantaux vitrés, les moulures classiques amorties sur un glacis et leur raccordement au ciseau, le ferrage à l'aide de fiches à broche rivée et notamment leurs ailes coudées pour les adapter au recouvrement, ainsi que la serrurerie sur platine ovale, sont autant d'éléments qui montrent le caractère novateur de cette croisée et incitent à la dater du deuxième quart du XVI^e siècle.

Situation



Typologie

Type 4.DM.P.



Documents annexés

Planche n°1 : Croisée
Planche n°2 : Croisée
Planche n°3 : Croisée
Planche n°4 : Serrurerie
Planche n°5 : Châssis
Plan n°1 : Croisée / élévation intérieure (relevé)
Plan n°2 : Croisée / élévation extérieure (relevé)
Plan n°3 : Croisée / élévation intérieure (relevé)
Plan n°4 : Croisée / élévation extérieure (relevé)
Plan n°5 : Sections horizontales A-A et B-B
Plan n°6 : Sections verticales C-C et D-D
Plan n°7 : Serrurerie
Plan n°8 : Croisée / élévation intérieure (restitution)
Plan n°9 : Croisée / élévation extérieure (restitution / hors vitrerie)
Plan n°10 : Fenêtre / élévation extérieure (restitution)

Restitution de la clôture

Le caractère exceptionnel de cette croisée nous a amené à en restituer les dispositions principales, celles qui ne font guère de doute, afin d'en montrer la conception et le fonctionnement. Seuls manquent les organes de fermeture des vantaux vitrés et la grille des compartiments inférieurs de la fenêtre, totalement inconnus. A l'instar des autres études, les vitreries à losanges n'ont qu'une valeur indicative et ont pour seul but de montrer leur étendue et leur fixation. Cette composition géométrique largement utilisée au XVI^e siècle n'introduit pas d'erreur historique. La restitution la plus importante, sur laquelle il y a lieu de s'interroger, concerne les vantaux vitrés dont le vestige ne permet plus de savoir s'ils affleuraient le nu du dormant ou s'ils le recouvraient par l'intermédiaire d'une feuillure, les deux techniques étant utilisées ici sur les volets. A cet égard, il est vraisemblable que les feuillures des battants du dormant étaient constantes sur toute leur hauteur. A partir de là, l'épaisseur des vantaux vitrés, sensiblement identique à celle des volets du haut, était sans doute traitée de la même façon et réduite par une feuillure permettant d'affleurer les vantaux. La restitution graphique permet d'obtenir des montants de 104 mm de large, proches des autres éléments et alignés à peu près sur les volets du haut. L'affleurage des vantaux constitue la conception la plus rationnelle et il s'agit vraisemblablement de la disposition d'origine, l'emploi du recouvrement n'étant pas justifié, au contraire des volets du bas.

⁴ Le château de Grisy à Vendevre conserve quelques éléments du milieu du XVI^e siècle avec des pendeloques du même type (étude n°14025).

⁵ Les traces de peinture sont plus visibles sur le petit châssis qui jouxte la croisée (planche n°5).